

# PROJET PEDAGOGIQUE

## ESPACE JEUNES DE LA MOTTE

### 2016-2018

## SOMMAIRE

### PREAMBULE

- Finalités du PEDT
- Axes d'amélioration du PEDT
- Enjeux pour le « Projet Pédagogique de la structure »

### 1. L'ACTION JEUNESSE

- Intentions pédagogiques
- Objectifs pédagogiques
- Actions prioritaires

### 2. LA STRUCTURE JEUNESSE : ESPACE JEUNES

- Descriptif de la structure
- L'équipe d'animation
- Fonctionnement
- Communication

### 3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Relations entre animateurs, jeunes, familles
- Moyens humains, matériels, financiers

### 4. EVALUATION

- Fiche projet
- Fiche évaluation



## **PREAMBULE**

Le PEDT définit des finalités que tous les acteurs éducatifs de la commune doivent connaître afin de participer au mieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

### **LES FINALITES DU PEDT:**

- Former des esprits critiques, ouverts sur le monde et engagés dans la vie sociale.
- Sensibiliser les adultes à prendre en compte la dimension éducative dans leurs relations avec les enfants et les jeunes
- Sensibiliser les adultes à passer du temps pour et avec les enfants et les jeunes
- Consacrer aux enfants des moments affectifs, éducatifs et récréatifs
- Développer les valeurs de citoyenneté, de solidarité, d'égalité pour une meilleure cohésion sociale

### **LES AXES D'AMELIORATION DU PEDT :**

- Axe 1 : Respecter les temps et les rythmes des enfants et des jeunes, notamment pendant les périodes scolaires
- Axe 2 : Mettre en cohérence les différentes ressources éducatives
- Axe 3 : Favoriser l'ouverture et l'accès à la diversité – Encourager la prise d'initiative et la responsabilisation
- Axe 4 : Favoriser la cohésion sociale

### **ENJEUX POUR LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA STRUCTURE :**

- L'accompagnement à la scolarité et la parentalité
- L'identification d'un espace ressource « Information jeunesse »
- L'appartenance à la vie locale, la sensibilisation à l'environnement, la citoyenneté, la solidarité
- L'adaptation de la structure à l'évolution de la jeunesse et de ses pratiques
- Le développement du partenariat avec les acteurs éducatifs locaux

Mairie Acigné : 02.99.04.30.00 / Mail : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr)

Espace Jeunes : 02.99.62.23.39 / Site internet de la ville : <http://www.acigne.fr/lamotte>



# 1. L'ACTION JEUNESSE

Le projet pédagogique est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil ; il résulte d'une préparation collective et traduit les intentions de l'équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné. C'est la définition de choix éducatifs et pédagogiques, de principes de fonctionnement établis en relation avec le projet éducatif de la ville. Il permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.

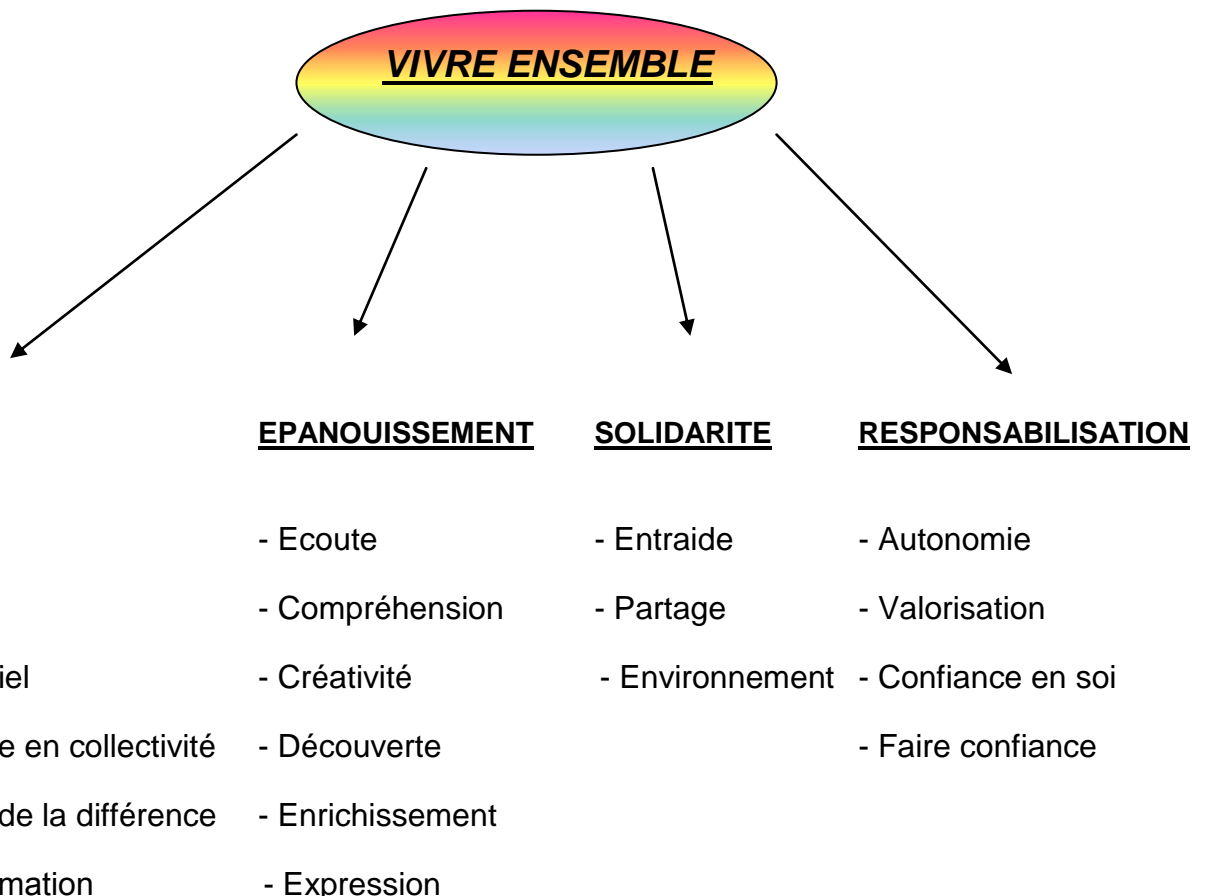
## INTENTIONS PEDAGOGIQUES DE L'EQUIPE D'ANIMATION

L'accueil de loisirs est avant tout une structure collective dans laquelle chaque jeune qui la fréquente évolue et grandit.

Pour cette raison, l'équipe a voulu prioriser son action sur la notion du « *vivre ensemble* ».

Cette notion est déclinée en intentions pédagogiques qui guideront les animateurs dans leurs actions quotidiennes, en parallèle des objectifs définis dans le projet.

Ces intentions sont exposées dans le schéma suivant :



## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- ✓ Faciliter et permettre l'épanouissement et l'expression de tous les jeunes à travers l'ouverture culturelle, artistique et de loisirs
- ✓ Développer la citoyenneté, la solidarité, le vivre ensemble, l'éducation à l'environnement au sein de la structure et en dehors
- ✓ Accompagner les jeunes dans leur développement personnel, professionnel et social

## ACTIONS PRIORITAIRES

- ✓ Participation au projet « Parcours » proposé par le CRIJ et la ville de Rennes à travers les différents festivals (Transmusicales, Mythos, Travelling...)
- ✓ Mise en place du dispositif « Argent de poche » pour les jeunes de la commune âgés de 16 ans à 17 ans
- ✓ Accompagnement des projets de jeunes par le dispositif « Bourse Jeunes » de la ville
- ✓ Développement de l'espace ressource « Point Relais Information Jeunesse » (Forum, Ateliers...)
- ✓ Tenue d'un stand de sensibilisation aux conduites à risques durant les concerts organisés par l'association Melting Pop
- ✓ Passerelle permettant aux jeunes collégiens de découvrir les « Métiers de la Musique » sur des évènements communaux
- ✓ Participation à la « Semaine du temps de l'enfant »
- ✓ Participation à la « Semaine de la Solidarité »
- ✓ Tenue d'un atelier autour de la « Santé » au collège de Noyal sur vilaine
- ✓ Mise en place d'une passerelle entre l'ALSH Enfance et Jeunesse
- ✓ Organisation d'un séjour en commun entre l'ALSH Enfance et Jeunesse : « Séjour Passerelle »
- ✓ Organisation d'un Forum Intercommunal « Jobs d'été »
- ✓ Mise en place d'un service « Accompagnement à la Scolarité »
- ✓ Organiser des temps spécifiques dédiés au « public féminin »
- ✓ Visibilité de la structure dans les écoles et collèges (Visite, Communication...)

Mairie Acigné : 02.99.04.30.00 / Mail : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr)

Espace Jeunes : 02.99.62.23.39 / Site internet de la ville : <http://www.acigne.fr/lamotte>



- ✓ Organisation de « Portes ouvertes » pour les familles
- ✓ Participation au projet « Européen »
- ✓ Participation au projet « Trip&Zik » - Fête de la musique

## **2. LA STRUCTURE JEUNESSE : ESPACE JEUNES**

### **DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE**

L'Espace Jeunes est un accueil collectif de mineurs déclaré comme Accueil de Loisirs Sans Hébergement Extra-Scolaire auprès de la DDCSPP pouvant accueillir jusqu'à 36 mineurs. Il se caractérise par une fréquentation régulière des mineurs inscrits auquel il offre une diversité d'activités organisées.

Cet espace d'accueil est un lieu ouvert à tous qui permet l'accueil d'un public jeune âgés de 10 à 17 ans (10 ans révolus). Il est régi par un règlement intérieur qui permet aux différents acteurs d'être informés des conditions d'accueil et de vie à l'intérieur du local. L'ouverture de cet espace d'accueil s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif Local de la ville d'Acigné et se réfère au projet pédagogique de l'équipe d'animation mis en place par le directeur de l'ACM.

L'Espace Jeunes de la Motte est une structure municipale de la ville d'Acigné (6483 habitants : commune de Rennes Métropole situé à 11 km de Rennes) qui se trouve à l'est de la commune sur le site de la ferme de la Motte. Il est situé à proximité de la base de kayak dans un espace naturel protégé avec des espaces extérieurs pouvant être utilisés pour des jeux ou des animations.

Il est composé de 2 locaux disposant chacun de:

- Un espace cuisine
- Un espace détente /activités manuelles
- Un espace jeux vidéos/informatique/musique
- Un espace billard/baby-foot
- Un espace d'activités sportives/manuelles
- Un espace sanitaire avec lavabo et accès toilettes handicapés

La structure jeunesse s'attache à intervenir sur ces principales missions :

#### **L'accueil :**

L'Espace Jeunes est un lieu convivial, d'accueil, de détente, d'animation mais aussi de rencontre ou l'on vient se retrouver au sein de différents espaces et autour de différents supports pédagogiques. Ces temps permettront aux jeunes d'exprimer leurs envies et leurs besoins. La

Mairie Acigné : 02.99.04.30.00 / Mail : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr)

Espace Jeunes : 02.99.62.23.39 / Site internet de la ville : <http://www.acigne.fr/lamotte>



structure favorise l'expression et l'épanouissement personnel de chacun encadré par une équipe d'animation diplômée qui sert de régulateur.

### **La prévention et l'information :**

Pour ce public en perpétuel mouvement et dans l'expérimentation, il est nécessaire de maintenir en permanence des actions éducatives et de prévention au sens large du terme. A savoir, dans les domaines de la santé, de la sécurité routière, de l'addiction (jeux vidéo, drogue, alcool...), du harcèlement, du parcours scolaire...

### **La socialisation :**

Il s'agira ici de mettre en place des séances d'animations et d'activités mixtes en équipe ou en groupe. Des moments de vie en collectivité qui permettent de donner un sens à des valeurs telles que la tolérance, la solidarité, le respect d'autrui. La mise en place d'évènements ou l'action des jeunes est repérée et valorisée ainsi que la mise en place de séjours ou sorties permettra d'instaurer une relation durable avec les familles.

### **L'animation :**

L'intervention auprès des jeunes s'organise autour d'activités manuelles, sportives et culturelles qui sont le support d'un travail éducatif et d'un apprentissage des règles de vie en collectivité. Ces activités doivent nécessairement placer le jeune en tant qu'acteur de son temps libre et non en tant que simple consommateur de loisirs.

## **L'EQUIPE D'ANIMATION**

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié renforcée par des intervenants professionnels spécialisés dans le cadre des pratiques spécifiques.

Le taux d'encadrement est conforme à la réglementation en vigueur (1 animateur pour 12 jeunes).

L'équipe d'animation est sous la responsabilité du directeur de l'Accueil de Loisirs et du directeur du service Enfance-Jeunesse.

Un directeur diplômé BPJEPS « Activités Physiques pour Tous », UCC ACM, SB :

Frank Châtel : Directeur de l'Espace Jeunes (Réfèrent Ados)

Une animatrice stagiaire BPJEPS « Loisirs Tous Publics » :

Lucie Peuchant : Animatrice jeunesse (Pré-ados)

Mairie Acigné : 02.99.04.30.00 / Mail : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr)

Espace Jeunes : 02.99.62.23.39 / Site internet de la ville : <http://www.acigne.fr/lamotte>



## FONCTIONNEMENT

Afin de permettre au jeune de pouvoir fréquenter la structure et participer aux activités organisées par l'Espace Jeunes, la famille doit remettre le dossier d'inscription à l'équipe d'animation comprenant la fiche d'inscription/fiche sanitaire de liaison ainsi qu'une participation de 1 € (année civile) et la signature du règlement intérieur par le jeune et la famille. Ces documents sont obligatoires et ne permettent pas l'accueil du jeune auquel cas. L'inscription peut s'effectuer tout au long de l'année.

Un brevet d'aisance est obligatoire pour toute participation à une activité nautique. De plus, un certificat médical de non contre-indication pourra être demandé pour la pratique d'activités spécifiques notamment durant les séjours.

L'accès des jeunes est ensuite libre sur tous les temps d'ouverture de la structure en période scolaire et vacances scolaires ainsi que pour participer aux activités proposées.

Afin de participer aux activités se déroulant durant les vacances scolaires, une inscription par le biais du site internet de la ville (formulaire d'inscription) est nécessaire. Une réponse par mail ou téléphone sera effectuée par le directeur de l'Espace Jeunes pour indiquer à la famille la confirmation de participation aux activités moyennant un règlement.

L'accueil d'un jeune atteint de troubles de santé ou en situation de handicap relèvera d'une rencontre préalable entre les parents, l'enfant handicapé et le directeur de la structure afin d'évoquer les conditions d'accueil de l'enfant. Un Protocole d'Accueil Individualisé sera alors mis en place et signé par les différentes parties (Directeur de la structure, la famille, l'animateur) pour s'assurer du bon déroulement de l'accueil.

### Horaires d'ouverture :

- En période scolaire : Mercredi : 14h30-18h30 (Période hivernale : 14h-18h)
- Vacances scolaires : Matin : Lundi, Mardi : 9h45-11h45  
Après-midi : Du Lundi au Vendredi : 14h30-18h30  
Soir : Mercredi, Jeudi : 20h-22h

L'équipe d'animation se garde le droit de pouvoir réadapter ces temps d'ouverture selon les besoins et choix pédagogiques (sorties extérieurs, temps de présence des animateurs sur la commune...). Une information sera bien entendu transmise au quel cas aux jeunes et familles.

## COMMUNICATION

Les programmes d'activités des vacances scolaires sont distribués 2 semaines avant chaque période de vacances dans les écoles d'Acigné ainsi qu'au collège de Noyal sur vilaine et Liffré. Ils sont aussi disponibles à l'accueil de la mairie et à l'Espace Jeunes.

Mairie Acigné : 02.99.04.30.00 / Mail : [mairie@ville-acigne.fr](mailto:mairie@ville-acigne.fr)

Espace Jeunes : 02.99.62.23.39 / Site internet de la ville : <http://www.acigne.fr/lamotte>



Vous pouvez aussi retrouver toutes les informations concernant l'Espace Jeunes (Programme vacances, Forum Information Jeunesse, Projets à venir...) sur le Facebook : Acigné Espace Jeunes de la Motte et sur le site internet de la ville d'Acigné : <http://www.acigne.fr/lamotte>.

Des informations ou moments de valorisation seront diffusés dans le Ouest-France et le bulletin municipal.

### **3. MISE EN ŒUVRE DU PROJET**

#### **RELATIONS ENTRE ANIMATEURS, JEUNES, FAMILLES**

##### **Relation entre animateurs :**

La coordination des tâches et la cohésion entre les animateurs est nécessaire afin de développer une réelle qualité d'accueil sur la structure. En période scolaire, une réunion mensuelle est organisée pour assurer la mise en œuvre et le suivi des différentes actions. Les périodes de vacances (ou l'organisation d'activités possédant un caractère plus exceptionnel) font l'objet de réunions de préparation et de coordinations spécifiques.

##### **Relations entre animateurs et jeunes :**

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des jeunes. A l'écoute des adolescents, ils les accompagnent et les guident dans l'élaboration de leurs projets. Ils sont référents et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règles de vie du centre.

Ils ont à leurs dispositions les outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

##### **Relations animateurs et familles :**

Les animateurs se tiennent à la disposition des parents pour échanger sur leurs attentes et aspirations, sur le fonctionnement de la structure, sur les activités et le comportement général de leur enfant. Dans le cas de situation difficile (non-respect du règlement intérieur), ils devront respecter la confidentialité des informations données.

La famille s'engage à communiquer toutes les informations importantes permettant l'accueil du jeune dans de bonnes conditions.

Un temps de présentation de la structure sera proposé aux parents désireux de connaître le fonctionnement et l'organisation de la structure ainsi qu'une porte ouverte le mercredi précédent chaque période de vacances scolaires.





### **Moyens humains :**

Equipe d'animation : 1 animateur jeunesse permanent + 1 animatrice stagiaire BPJEPS LTP

Personnels des autres services municipaux (Services techniques, Centre de loisirs, Médiathèque...)

Intervenants extérieurs (Prestataires, Acteurs Educatifs Locaux...)

### **Moyens matériels :**

Salles de sport et équipements communaux

Matériel pédagogique au sein de la structure (Sport, Activités manuelles...)

Mini-bus (9 places)

### **Moyens financiers :**

La ville d'Acigné

La Caisse d'Allocations Familiales

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

La participation des familles

## **4. EVALUATION**

## FICHE PROJET

Des fiches seront réalisées pour chaque projet mis en place afin de déterminer les objectifs du projet, de l'équipe, le public ciblé, le nombre de jeunes, le lieu, les modalités de participation, le référent, les actions, la relation aux familles, la communication, le budget.

L'intérêt étant de pouvoir disposer d'un document écrit accessible à toute l'équipe et répertoriant les différents objectifs des projets. Il permettra d'évaluer la qualité du travail réalisé, la cohérence du projet et la pertinence des actions.

Exemple d'une fiche projet : cf annexe



## FICHE EVALUATION

L'évaluation du projet pédagogique devra faire l'objet d'un travail collectif ou chacun pourra exprimer son ressenti en s'appuyant sur des critères d'évaluation établies au préalable. L'objectif est d'échanger collectivement sur les portées des projets afin de réorienter ou consolider les actions menées par la collectivité et l'Espace Jeunes.

Cette évaluation s'effectuera au sein de l'équipe d'animation et pourra être présentée en comité technique ou CCL Jeunesse.

Exemple d'une fiche évaluation : cf annexe

